

M. FRASER: Oui, l'année 1950 me convient.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à étudier l'année 1950-1951, monsieur Fraser.

M. FRASER: L'année 1950 est bien à propos.

Le TÉMOIN: Notre personnel itinérant en 1950 était de 107, alors qu'il était de 96 en 1952.

*M. Fraser:*

D. 96? Il y a donc eu réduction?—R. Oui.

D. Cela dépend du travail que les conseils accomplissent?—R. Exactement.

D. Vous arrive-t-il de demander à vos agents itinérants de donner des instructions aux autres au sujet de l'usage des machines?—R. Oui, et de deux façons. Nous avons eu à Ottawa l'an dernier une conférence donnée par un surintendant, puis nous avons de temps à autre des conférences où les itinérants de la région sont appelés en consultation.

D. Leur donne-t-on des instructions sur l'appareil lui-même et la façon de réparer le projecteur?—R. Pas au sujet des réparations.

D. Qui fait les réparations?—R. Toutes les réparations d'importance pour les provinces de Québec et d'Ontario sont faites ici. Les autres sont faites par les techniciens locaux.

D. Même les appareils provenant des conseils?—R. Non, nous ne réparons pas les appareils des conseils.

D. Qui fait leur travail?—R. Je prends note de la question pour pouvoir y répondre plus tard.

D. La raison pour laquelle je pose cette question est celle-ci: ce n'est pas dans ma circonscription mais dans une autre du pays; les opérateurs ont beaucoup d'ennuis lorsque quelque chose se brise et qu'il leur faut le réparer; il leur faut quelqu'un pour faire le travail, même s'il s'agit de réparations de moindre importance. Apparemment, ils ont de la difficulté à trouver des techniciens qui consentent à se rendre sur place et à faire le travail pour la somme modique qu'il leur est permis de demander.—R. C'est une des difficultés inhérentes au système d'administration autonome. Nous formons des gens sur place, mais il n'est pas trop facile d'en avoir qui consentent à faire le travail sur une base volontaire. Il peut arriver, comme vous le dites, qu'il soit difficile de trouver quelqu'un qui fasse les réparations pour ce que vous avez à leur offrir.

D. Je crois que vos agents devraient être convoqués aussi souvent que possible pour recevoir des instructions concernant le fonctionnement et l'entretien de ces appareils.—R. C'est ce que nous faisons continuellement, monsieur Fraser.

D. Je suis heureux de vous entendre dire cela.—R. C'est une des responsabilités de nos agents.

Le PRÉSIDENT: En avons-nous fini avec la distribution non commerciale?

Le TÉMOIN: Je désire qu'il soit bien entendu, monsieur le président, que les réparations des appareils qui n'appartiennent pas à l'Office du film ne sont pas faites par son entremise.

*M. Fraser:*

D. Vous ne faites que le travail de l'Office?—R. Exactement.

D. Sous le titre de la distribution, il y a aussi un autre problème qui se présente surtout dans les écoles. Dans nombre d'écoles au pays, on ne peut pas faire l'obscurité durant le jour et je me demande si, lorsque l'on montre les films aux enfants, les conseils du film ne pourraient pas s'entendre pour avoir un rideau